

COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre du mois de Octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de WATTIGNIES LA VICTOIRE se sont réunis en mairie, sous la présidence de M. LEVEQUE Jean, le Maire ;

Etaient présents : M. LEVEQUE Jean, Maire, M. BLYAU Michel, M. LOUGUET Alain, M. LALOU Laurent, Adjoint, M. DERUE Alain, , M. TONDEUR Jérémie, Mme ZANAGUIRAMANE Françoise, Mme. LESPINASSE Renée, M. VERLINDEN Samuel, Conseillers municipaux ;

Absents excusés: Mme DUBREUX Sylvie, M. VANDER VEECKEN Jean-Marie
Absent non excusé :

NOMBRE DE MEMBRES :

AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 11

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 09

Secrétaire de séance : Laurent LALOU

DATE DE LA CONVOCATION : vendredi 14 octobre 2016

DATE D’AFFICHAGE : mercredi 26 octobre 2016

Adoption du compte rendu du 05 septembre 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 05 septembre 2016

2016.10.24_1 Tarif Location Salle des fêtes à l'employé communal

Monsieur le Maire expose une demande d'un employé municipal qui souhaiterait avoir le tarif « habitant de la commune » pour la location de la salle des fêtes, le Week end du 12-13 aout 2017

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire, et après avoir délibéré,

9 voix pour

0 voix contre

0 abstention (s)

Décide d'accorder le tarif « habitant de la commune » à savoir 180 € pour le week end du 12-13 aout 2017 à l'employé de la commune de Wattignies la Victoire

2016.10.24_2 MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES « Charges locatives»

Le Maire fait connaître au conseil municipal qu'il est indispensable de modifier la régie de recettes pour percevoir les encaissements des factures de gaz, d'eau et d'inclure la taxe d'ordure ménagère des locaux communaux.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire, et après avoir délibéré,

9 voix pour

0 voix contre

0 abstention (s)

Décide à l'unanimité de modifier la régie de recettes pour la perception des encaissements des factures de gaz, d'eau et taxe d'ordures ménagères.

2016.10.24_3 RENOUELEMENT DE BAIL

Monsieur le Maire signale au conseil municipal, que le bail de la parcelle ZE27 arrive à échéance

Le Conseil Municipal décide ;

7 voix pour

1 voix contre

1 abstention (s)

De renouveler pour une durée de neuf années consécutives et entières qui commenceront à courir le 1er décembre 2016, la pâture cadastrée section ZE N°27, lieu-dit « Le Vigros » d'une contenance de 19 ares et 5 centiares au locataire actuel.

Le présent bail est consenti et accepté moyennant une location d'un montant de 46.36 € (indice 109.59 en 2016).

Dit que ce loyer sera payable annuellement début décembre et seront réévalués chaque année selon la variation de l'indice de fermage. Les frais de toute nature auxquels donneront les présents baux seront à la charge exclusive des preneurs.

COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2016

2016.10.24_4 Indemnité de conseil au comptable de la commune –Année 2016.

Monsieur le Maire expose,

En application des dispositions d'un arrêté interministériel de décembre 1985, le montant de l'indemnité de conseil, pouvant être attribuée au trésorier municipal de Hautmont est établi en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires, à l'exception des opérations d'ordre des derniers exercices.

C'est ainsi que pour l'année 2016, cette indemnité est calculée comme suit :

Dépenses nettes 2013 : 175 870.44 EUR

Dépenses nettes 2014 : 204 655.21 EUR

Dépenses nettes 2015 : 194 402.78 EUR

Total : 574 928.43 EUR

Moyenne annuelle : 191 642.00 EUR.

Pour 2016, cette indemnité de conseil calculée est de 140.61 EUR net, soit 154.25 EUR brut

Aussi, Je vous propose d'attribuer 154.25 EUR à Mme Bressan

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

0 voix pour

8 voix contre

1 abstention (s)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

N'ATTRIBUE PAS à Madame Bressan, Trésorier Municipal, une indemnité brute 154.25 EUR au titre de l'année 2016

2016.10.24_5 Désaffiliation volontaire du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord) au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

Monsieur le Maire,

Exposé à l'assemblée délibérante que le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord a sollicité son retrait volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au Cdg59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1er janvier 2017.

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

9 voix pour

0 voix contre

0 abstention (s)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTÉ la désaffiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord

2016.10.24_6 ATTRIBUTION NUMERO DE VOIRIE PARCELLE ZE 84

Le conseil décide d'attribuer le numéro de voirie à la maison en cours d'achèvement implantée sur les parcelles suivantes :

9 voix pour

0 voix contre

0 abstention (s)

Parcelle	Numéro de voirie
ZE 84 (rue de Glarges)	9

Questions diverses

Repas des aînés sera déroulé soit le samedi 26 ou dimanche 27 novembre 2016 soit au Pavé du Sars ou au Relais de Beaufort suivant les disponibilités des restaurants.....

La distribution des Colis des aînés est reconduite et sera assurée par des membres du CCAS

Eclairage Public : il a été rapporté qu'il manque de luminosité au niveau de l'abri bus.....

Mariage prévu le 10/12/2016 à 15h30, Monsieur le Maire étant absent ce jour-là, c'est M. Lalou adjoint du Maire qui célébrera la cérémonie.....

.....